

ÉCOLE MATERNELLE ANNE DE BEAUJEU

Date

05/11/2020

Commune

VILLEFRANCHE S/SAONE

Nom, prénom, fonction des participants

COMBIER	Morgane	Directrice et Enseignante
REBOLLE	Séverine	Enseignante
LECOMTE	Sandrine	Enseignante
MOINS-LASCAR	Karen	Enseignante
FOUCAUT	Anne	Enseignante
RACLE	Lydie	Enseignante
MILLOT	Marjorine	Enseignante
TANDE	Marion	Enseignante
MARCHAND	Véronique	RASED
POUSSET	Xavier	DDEN
MICHEL	Eddy	DDEN
ERTEN	Akgul	Représentante des parents d'élèves
ANSELME	Laura	Représentante des parents d'élèves

Nom, prénom, fonction des absents excusés

MATTES	Frédérique	IEN
RODRIGUEZ	Delphine	Enseignante
ANASTASY	Virginie	Enseignante
DONDOGLIO	Laure-Emeline	Enseignante
QUINTON-BARBEAU	Sylvie	Enseignante
BENOIT	Véronique	ATSEM
CLUGNET	Christine	ATSEM
DUVAL	Murielle	ATSEM
BORONNAT	Marie-Jo.	ATSEM
PREVOST	Valérie	ATSEM
ELACHI	Sarah	ATSEM
LUSSEAU	Marion	ATSEM
RENOUD	Laurence	ATSEM
AIDOU DI	Houria	AESH
CHANEL	Françoise	AESH
GOUZIL	Pascale	AESH

Ordre du jour

1. Mot d'accueil
2. Fonctionnement de l'école
 - a) Présentation de l'équipe pédagogique et éducative
 - b) ATSEM
 - c) AESH
 - d) Effectif de l'école
 - e) Répartition des classes
 - f) RASED
 - g) Résultat des élections au conseil d'école
 - h) Règlement intérieur
 - i) Travaux
 - j) Demandes auprès de la municipalité
3. Hygiène et sécurité
 - a) Médecin scolaire
 - b) PAI
 - c) PPMS
 - d) Exercices de sécurité
 - e) Protocole Covid et Plan Vigipirate

4. Actions pédagogiques
 - a) APC
 - b) Le projet d'école
 - c) Les projets de l'école
5. Périscolaire
 - a) Cantine
 - b) Périscolaire
 - c) APEEMAB
6. Questions diverses.

Rédaction du procès-verbal

1. Mot d'accueil.

Madame Combier ouvre le conseil d'école par un tour de table puis un mot de bienvenu.

2. Validation du procès-verbal du conseil précédent.

Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité la validation du procès-verbal du conseil précédent.

3. Fonctionnement de l'école.

a) Présentation de l'équipe pédagogique et éducative.

NOM	NIVEAUX
Madame Combier Morgane	TPS/PS
Madame Millot Marjorine (jeudi et vendredi)	
Madame Rodriguez Delphine	PS/MS
Madame Dondoglio Laure-Emeline (lundi)	
Madame Foucaut Anne-Laure	PS/MS
Madame Racle Lydie	MS/GS
Madame Moins-Lascar Karen	GS
Madame Lecomte Sandrine	PS/GS
Madame Rebolle Séverine	PS/GS
Madame Anastasy Virginie (mardi)	

L'école maternelle Anne de Beaujeu compte 7 classes.

En cette année scolaire 2020 – 2021, nous avons accueilli 2 nouvelles enseignantes Mme Racle et Mme Combier qui exerce la fonction de directrice.

Mesdames Millot, Anastasy et Dondoglio complètent respectivement Mme Combier (50%), Mme Rebolle (80%) et Mme Rodriguez (75%)

b) ATSEM

Chaque classe bénéficie cette année d'une ATSEM à temps plein. Nous tenons à remercier la mairie car cela facilite considérablement toutes les organisations qu'elles soient d'ordre pédagogiques (mise en place des apprentissages,...) ou de fonctionnement (cantine, entretien). Les ATSEM tournent chaque année. Pour cette année :

Classe 1 : Sarah Elachi en remplacement jusqu'à fin novembre

Classe 2 : Christine Clugnet et Marion Lusseau (lundi)

Classe 3 : Murielle Duval (temps partiel, tous les jours jusqu'à 16h)

Classe 4 : Marie-Jo Boronnat

Classe 5 : Valérie Prévost

Classe 6 : Laurence Renoud-Grappin

Classe 7 : Véronique Benoit-Chapus

c) AESH

Les AESH sont, à ce jour, au nombre de 3 : **Mesdames Chanel, Aïdoudi, Gouzil** soit 1 de moins que l'an dernier. Elles accompagnent cette année 5 élèves dont 2 élèves ont des notifications individuelles et 1 dossier a été déposé par une famille et est en attente.

d) Effectifs de l'école.

NOM	NIVEAUX
Madame Combiere Morgane Madame Millot Marjorine (jeudi et vendredi)	12 TPS / 11 PS
Madame Rodriguez Delphine Madame Dondoglio Laure-Emeline (lundi)	6 PS / 18 MS
Madame Foucaut Anne-Laure	6 PS / 19 MS
Madame Racle Lydie	18 MS / 6 GS
Madame Moins-Lascar Karen	23 GS
Madame Lecomte Sandrine	7 PS / 15 GS
Madame Rebolle Séverine Madame Anastasy Virginie (mardi)	7 PS / 15 GS

Effectifs 12 TPS ; 37 PS ; 55 MS ; 59 GS. Soit un total de 163 élèves

e) Répartition des classes.

Pour cette nouvelle année scolaire, nous avons procédé à la même répartition que l'année précédente, soit 5 classes accueillant des PS, 6 classes à double niveaux et une classe de GS. Les effectifs sont équilibrés. Chaque classe compte entre 22 et 25 élèves.

Lorsque nous construisons nos classes, nous prenons aussi en compte les besoins des élèves qui ont une notification MDPH pour leur permettre de bénéficier au maximum de la présence d'une AESH. Nous avons 4 classes qui bénéficient de la présence d'une AESH.

f) R.A.S.E.D.

Le R.A.S.E.D. (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) de l'école est complet. Il est composé de :
Madame Buisson, psychologue scolaire,
Madame Horvath, maîtresse E.
Madame Marchand, maîtresse G, a déjà été présente sur l'école à la rentrée de septembre avec la classe de TPS/PS

Le point de départ est toujours un travail d'échange avec les enseignants qui parlent de leurs élèves pour lesquels ils ont du mal à trouver comment les faire progresser. Il y a toujours une information aux familles.

La maîtresse E offre une aide à dominante pédagogique. Elle est destinée aux élèves qui éprouvent des difficultés avérées à apprendre et à comprendre. Cette aide a pour but de donner du sens aux apprentissages scolaires, de développer des stratégies, des méthodes de travail, de prendre conscience de ses capacités et de ses progrès, de reprendre confiance en soi.

Ce travail peut se faire soit en petit groupe dans une salle à part, soit dans la classe

La maîtresse G s'adresse aux enfants pour lesquels les problèmes comportementaux et relationnels perturbent l'apprentissage. Avec un travail elle aide les enfants à devenir élève, à accepter les contraintes et les frustrations nécessaires pour apprendre (écouter, chercher, persévérer, ne pas trouver tout de suite, se tromper, ... tout en contenant ses émotions), à utiliser le langage pour s'expliquer plutôt que les refus, les coups, les bouderies, ... C'est un travail en individuel, ou en petit groupe dans une salle à part.

La psychologue scolaire apporte une aide aux enseignants et aux parents pour construire le parcours scolaire le plus adapté pour l'enfant, pour ajuster les attentes de chacun en fonction des possibilités de l'enfant

Ce travail se fait à partir d'observations en classe, d'entretiens avec l'enfant et sa famille puis l'enfant seul, avec des tests pour déterminer les points forts (points d'appui) et les fragilités (qui nécessitent plus d'attention).

Cette année, elle propose d'un temps de permanence pour les élèves de CM1 et CM2, pour ceux qui demanderaient à venir lui parler.

Les actions de prévention :

La maîtresse G ou la psychologue peuvent être présentes en début d'année dans les classes de PS pour faciliter la séparation d'avec le milieu familial et pour que l'enfant puisse découvrir avec plaisir les activités de l'école

La maîtresse E propose plus des actions en direction des CP pour faciliter la transition maternelle école primaire

Les actions communes

Construction de projet spécifique avec l'enseignant pour une co-intervention dans les classes, quand il s'agit d'améliorer les relations et le climat entre élèves

g) Résultat des élections au conseil d'école.

Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre. Le bureau de vote a été ouvert 8 heures 20 à 12 h 00. 270 parents étaient inscrits sur les listes électorales. Nous avons 94 votants. Nous avons comptabilisé 2 bulletins blancs ou nuls.

1 personne s'est déplacée pour voter durant le temps d'ouverture du bureau de vote.

Le taux de participation a été de 34,81 % (contre ... % l'an dernier, pourcentage non retrouvé).

7 parents se sont présentés et ont donc été élus. Il y avait 14 sièges à pourvoir. Nous comptons 0 suppléant.

Nous tenons à remercier et féliciter les parents nouvellement élus et sommes heureux de constater qu'ils ont renouvelé leur engagement. Aucun nouveau parent ne s'est présenté.

Il est possible de ne plus ouvrir de bureau de vote. Il ne serait donc possible de ne voter que par correspondance.

Il est demandé aux membres du conseil d'école de se prononcer sur ce point.

Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité ce point (10 votes pour et 2 non prononcés). Il n'y aura plus de bureau de vote.

h) Règlement intérieur.

En mai 2019, les directeurs de Jean Macé élémentaire, Paul Fort maternelle et Anne de Beaujeu maternelle ont élaboré un règlement intérieur commun aux 3 écoles, sur la base du nouveau Règlement Départemental, afin d'assurer une continuité pour les parents et les élèves de ce groupe scolaire.

Ce règlement a été modifié puis voté en Conseil d'école le 7 novembre 2019.

Le règlement intérieur a été transmis aux personnes présentes au conseil au préalable (pour les personnes qui n'en ont pas pris connaissance, des exemplaires sont distribués).

Ce soir, une modification est apportée au règlement intérieur à l'article 2 concernant les horaires d'accueil : « Il est impératif de respecter rigoureusement ces horaires. Passées ces heures, les enfants ne seront plus acceptés ».

Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité la validation du règlement intérieur pour cette année scolaire.

i) Travaux.

Durant les vacances scolaires de cet été, différents travaux ont été réalisés.

La classe 6 de Madame Combiar a été refaite ainsi que le bureau de direction. Des marquages au sol dans les cours ont été réalisés. Nous nous félicitons de cette initiative de la mairie qui a répondu à notre demande de longue date. Toutes les classes ont été équipées de vidéoprojecteurs et tableaux blancs, du nouveau mobilier a été octroyé,...

Nous tenons à remercier Madame Plantier et son équipe pour leur écoute, la qualité de leur travail et leur réactivité face à nos besoins et demandes. Il est très appréciable de travailler ainsi et de pouvoir engager un réel dialogue constructif. Nous tenons également à remercier plus particulièrement Mme Laget qui est notre premier interlocuteur de terrain et sans qui tout ce climat de travail de qualité ne pourrait être.

j) Demandes auprès de la municipalité.

Deux types de demandes sont à transmettre à la municipalité.

- Demande de travaux :
- Sécurisation école : visiophone, centrale intrusion et incendie
- La classe 5 devrait être refaite
- Déplacer le garage à vélo dans la cour du bas
- Raboter la porte du garage à vélos du haut
- Bâtiment annexe : installer panneaux liège pour afficher dans le couloir et casiers à chaussons
- Installer des étagères et déplacer des panneaux dans plusieurs classes
- Classes 5 et 6 : placards muraux en accordéon pas sécurisés pour les doigts des enfants et pas en face des étagères : demande d'installation de portes coulissantes
- Installation de lino au sol
- Classe 8 : salle des maîtres résonne beaucoup + demande de repeindre en blanc et de pose de lino
- PAI : installation d'une étagère spécifique dans toutes les classes
- Les toilettes du bas devaient être réaménagées
- Cour du bas : enlever le sable au pied des arbres, buissons

- Équipement en mobiliers et matériels.
- Matériel de motricité : parachute
- Cours de récréation : matériel de cour : renouveler/réparer vélos, roues, craies, camions,... installer un bac à sable qui ferme
- Direction : téléphone portable, photocopieur
- Matériel adapté pour les TPS
- Classes : demande de meubles à bac pour ateliers autonomes dans certaines classes, tables et chaises pour 2 classes (tables anciennes), armoire pour 1 classe, banquette pour 1 classe et séchoir à dessins pour 1 classe
- Demande des ATSEM : taille crayon électrique (différents modules)
- Demande de jeux sur temps cantine et périscolaire : roues, camions,...

4. Hygiène et sécurité.

a) Médecine scolaire.

- Mme BURTIN Annabelle, infirmière scolaire, est présente à l'école une après-midi par semaine. Elle a en charge les élèves de GS. Le Docteur BOUAULT, médecin scolaire, se déplace sur l'école à la demande de l'équipe éducative. Un document explicatif a été distribué dans les cahiers de liaison.
- Le Docteur PAULIC, médecin de PMI, accompagné d'une infirmière de PMI, établit les bilans de santé des élèves de PS et de MS qui n'ont pas été vus en fin d'année dernière.

b) P.A.I.

Un P.A.I. est un projet d'accueil individualisé.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi par le médecin traitant de l'enfant.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- les régimes alimentaires à appliquer,
- les conditions des prises de repas,
- les aménagements d'horaires,
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent,
- les activités de substitution proposées.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie ou, par exemple, en prévision d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

Au sein de notre école, nous comptons 9 P.A.I.

c) PPMS

Chaque année, il est nécessaire de mettre à jour ce document.

Il a été rédigé et déposé sur la plate-forme numérique de l'inspection académique.

Mardi 13 octobre, un exercice attentat/intrusion a été effectué.

Voici le bilan de l'exercice :

L'exercice a eu lieu en présence de Mme Cordier, Conseillère Pédagogique de Circonscription de Villefranche et de Mme Gouzil, AESH.

L'exercice s'est bien déroulé. Les consignes ont bien été respectées. Le calme a été tenu par les élèves et il n'y a pas eu de pleurs ni d'angoisse pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le déclenchement de l'alerte en cas d'attentat/intrusion n'est pas performante : l'envoi de sms n'est pas visible de tous (enseignantes sans téléphone...), Nous nous questionnons sur un signal efficace.

Les films occultants ne sont efficaces que de loin mais pas si l'on regarde de près. Les portes et fenêtres du bâtiment principal sont équipées de volets roulants électriques mais pas celles du bâtiment du haut. 2 volets roulants ne fonctionnent pas dans le bâtiment du bas. Pour le bâtiment du haut, les stores des couchettes et classes 5 sont extérieurs.

Les classes sont ouvertes : il n'y a pas de serrures. Nous demandons l'installation de serrures avec mollette pour fermer rapidement en cas d'intrusion.

La trousse PPMS est vide. Nous avons fait la demande pour la réapprovisionner en la doublant compte tenu des 2 bâtiments. De même que pour le matériel nécessaire : corne de brume, radio, piles, lampes torches, couverture de survie, ... Nous avons demandé à ce que les ATSEM soient équipées de sifflets afin de pouvoir signaler une intrusion.

Le PPMS est présenté aux membres du conseil. Il est procédé à un vote. Le document présenté est validé.

d) Exercices de sécurité.

Le premier exercice d'évacuation a été réalisé en deux fois (systèmes incendie différents dans les deux bâtiments) le 25 septembre 2020 à 09 h 50 pour le bâtiment du bas et à 10h04 pour le bâtiment du haut.

Il a fallu 1 minute et 22 secondes pour que les élèves évacuent le bâtiment du bas et se rangent aux différents emplacements dédiés à l'évacuation et 1 minute et 10 secondes pour le bâtiment du haut.

Tous les adultes de l'école ont été avertis. L'évacuation s'est bien déroulée, les rôles de vérification des différentes pièces par les ATSEM ont été précisés.

Des clés pour désactiver les déclencheurs incendie ont été demandées. La seule en notre possession a été égarée.

e) Protocole COVID et Plan Vigipirate

Nous appliquons strictement le nouveau protocole en limitant le brassage des élèves avec non croisement des groupes 1 et 2 ; 3 et 4 ; 5 et 6 ; 7, aération des locaux régulière et lavage des mains. Le port du masque est obligatoire.

Les cours ont été séparées en 2, de la rubalise a été posée sur la structure de jeux du bas. En haut, ont été partagés structure de jeux et vélos.

Les toilettes sont désinfectées après chaque passage de groupes. Il en va de même pour la salle de motricité.

A la cantine, les élèves mangent par classe ou groupe de 2 classes (cf. groupements ci-dessus). Ils passent aux toilettes par groupes. En récréation, ils rejoignent leurs cours respectives.

A la garderie, les élèves sont séparés par groupes dans la cour ou autour de différentes tables dans l'espace dédié à l'intérieur.

Nous limitons sur le temps scolaire et périscolaire avec cohérence le brassage des différents groupes.

Nous avons également échangé avec le centre de loisirs présent dans les locaux le mercredi concernant l'utilisation et la désinfection de locaux et matériels. Tous les élèves de l'école Anne de Beaujeu sont regroupés (élèves des classes 2-3-4 et 5) et non brassés avec les élèves des autres écoles.

Les parents ne rentrent pas dans l'école mais accompagnent leur enfant jusqu'à la porte de la classe donnant sur l'extérieur. Le port du masque est obligatoire. L'entrée du bâtiment du haut a été modifiée pour cause de dangerosité au niveau de la circulation lors de l'entrée précédente en concertation avec la police municipale et la mairie. Elle se fait désormais par le portillon à gauche de l'entrée du bâtiment du bas. Cela simplifie également la sécurisation de l'établissement en adéquation avec le plan vigipirate en vigueur.

5. Actions pédagogiques.

a) A.P.C.

Il est présenté aux membres du conseil d'école le fonctionnement et le contenu des APC pour cette année scolaire 2020-2021.

Les membres du conseil valident les APC pour l'année 2020-2021

b) Le projet d'école.

Dernière année du projet d'école en cours. Nous en ferons le bilan cette année et rédigerons le nouveau projet d'école.

Maîtrise de la langue :

- s'appuyer sur la diversité linguistique des familles pour faciliter la compréhension lexicale et narrative pour les élèves (comptines, chants, albums, en langue étrangère)
- demander aux familles de traduire du lexique, des albums, dans leur langue natale – les inviter à venir présenter leur culture, leur cuisine, en classe
- faire circuler des sacs à histoires dans les familles

Co-éducation :

- accueillir les parents sur les temps d'A.P.C.
- recevoir les familles sur des temps de classe

c) Des projets de l'école.

Projet carré jardin :

Toutes les classes de l'école. Contact mairie : Mme Peyronon. Mise à disposition de carrés jardin, terreau, outillage et récupérateurs d'eau.

Théâtre :

En pause, au vu de la situation sanitaire actuelle

Projet chorale :

En pause, au vu de la situation sanitaire actuelle

Musée Paul Dini :

Courant mai-juin

Ferme :

Toutes les classes.

Devis cars et ferme pédagogique effectués avec demande de subvention à la mairie.

Aquarium :

Projet de 2019-2020 qui n'a pu être mené.

Bibliobus :

En pause pour le passage dans les écoles mais nous pouvons procéder à des réservations sur internet et à la récupération des livres directement à la médiathèque.

Médiathèque, accueil des GS :

En pause, au vu de la situation sanitaire actuelle.

6. Périscolaire.

a) Cantine

La cantine se fait sur le même fonctionnement que l'année précédente. L'inscription se fait via le guichet famille de la commune. Il y a deux choix pour les repas : régime normal ou sans porc.

b) Périscolaire.

La garderie et l'étude se font sur le même fonctionnement que l'année précédente. Les horaires sont toujours les mêmes.

c) APEEMAB

Les manifestations sont pour l'instant non envisageable (vente de gâteaux,...) mais il est possible d'envisager une vente sous forme de commande.

L'Assemblée générale n'a pas encore pu être organisée. Nous espérons pouvoir la mettre en place prochainement.

7. Questions diverses.

Photos de classes :

Elles ont été prises en octobre. Tous les enseignants portaient le masque. Le photographe a refait les photos avec les enseignants sans le masque en l'absence des enfants et a procédé ensuite à un montage.

Le photographe protège ses photographies avec son nom mais en les commandant, vous aurez ces photos sans ce nom.

Des porte-clés vous seront également proposés à la commande cette année.

La séance est levée.

Secrétaire de séance : Racla Lydie

Directeur d'école : Combier Morgane

Date : 05/11/2020

Date : 05/11/2020